

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé des transports

Direction des infrastructures de transport

Décision du 9 juin 2021 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A85

NOR : TRAT2115211S

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80, 84-2.1b et 81-E ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier en date du 3 septembre 2020, de la société COFIROUTE, relatif au projet d'élaboration du schéma directeur de signalisation de direction d'itinéraire de l'A85 à Druye.

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 22 décembre 2020 ;

Sur proposition du chef de mission d'appui du réseau routier national en date du 26 mai 2021;

Décident :

Article 1^{er}

Est approuvé, le schéma directeur de signalisation de la route nationale A85 dans l'Indre-et-Loire, figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Nord-Ouest et au président de la société concessionnaire COFIROUTE, qui sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le : 9 juin 2021

Le ministre délégué auprès de la ministre de la
transition écologique, chargé des transports,
Pour le ministre délégué et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

Sandrine CHINZI